

INFORMATION

**Déclaration individuelle relative aux opérations des personnes
mentionnées à l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier sur les titres de la société**

**LA PRESENTE NOTIFICATION N'A PAS FAIT L'OBJET D'UN CONTROLE DE L'AMF ET EST ETABLIE
SOUS LA RESPONSABILITE EXCLUSIVE DU DECLARANT.**

**NOM /FONCTION DE LA PERSONNE EXERCANT DES RESPONSABILITES DIRIGEANTES OU DE LA
PERSONNE ETROITEMENT LIEE :**

GUILLEMOT BROTHERS LTD LIMITED personne morale liée à Christian GUILLEMOT, DIRECTEUR GENERAL DELEGUE

NOTIFICATION INITIALE / MODIFICATION:

Notification initiale

COORDONNEES DE L'EMETTEUR

NOM : UBISOFT ENTERTAINMENT

LEI : 969500I7C8V1LBIMSM05

DETAIL DE LA TRANSACTION

DATE DE LA TRANSACTION : 04 juillet 2023

LIEU DE LA TRANSACTION : Hors plateforme de négociation

NATURE DE LA TRANSACTION : MAINLEVEE DU NANTISSEMENT SUITE AU DENOUEMENT DU CONTRAT D'ACQUISITION
D'ACTIONS UBISOFT ENTERTAINME

DESCRIPTION DE L'INSTRUMENT FINANCIER : Action

CODE D'IDENTIFICATION DE L'INSTRUMENT FINANCIER : FR0000054470

INFORMATION DETAILLEE PAR OPERATION

PRIX UNITAIRE : 0.0000 Euro

VOLUME : 4 000 008.0000

INFORMATIONS AGREGÉES

PRIX : 0.0000 Euro

VOLUME : 4 000 008.0000

**TRANSACTION LIEE A L'EXERCICE DE PROGRAMMES D'OPTIONS SUR ACTIONS OU SUR UNE ATTRIBUTION
D'ACTIONS GRATUITES OU DE PERFORMANCES :** NON

DATE DE RECEPTION DE LA NOTIFICATION : 06 juillet 2023

COMMENTAIRES :

Il est rappelé que, par un avenant conclu en date du 31 janvier 2023, les termes et conditions du contrat d'acquisition portant sur 4 000 008 actions UBISOFT ENTERTAINMENT SA, conclu initialement en date du 5 septembre 2016 avec une banque, ont été modifiés en vue de prévoir le dénouement en numéraire et par anticipation de cette opération (concernant la conclusion du contrat d'acquisition et ses différents avenants, voir respectivement (i) document AMF n° 2016DD448520, (ii) document AMF n° 2016DD450012, (iii) document AMF n° 2018DD546618, (iv) document AMF n° 2020DD689000, et (v) document AMF n° 2023DD882791). Ce dénouement a été effectué exclusivement en numéraire.

Les actions ayant fait l'objet du contrat d'acquisition avaient été nanties au profit de la banque, qui pouvait les emprunter auprès de GUILLEMOT BROTHERS LIMITED selon certaines conditions prévues par le contrat de nantissement y afférent. Dans le cadre de l'opération, il a été mis fin à ce mécanisme d'emprunt.

La mainlevée de ce nantissement à l'occasion du dénouement de l'opération est intervenue le 4 juillet 2023. Guillemot Brothers Limited a désormais la pleine détention économique de ces actions.

"Les données à caractère personnel collectées par le biais de ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique réservé à l'usage exclusif de l'AMF pour l'accomplissement de ses missions. En application du règlement (UE) n° 2016/679 du 27 avril 2016 et de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, le droit d'accès et le cas échéant, de rectification, d'effacement, d'opposition ou de limitation du traitement des données personnelles des personnes physiques les concernant, peut être exercé par courrier à l'adresse suivante : AMF - Délégué à la protection des données - 17 place de la Bourse, 75002 Paris ; et via le formulaire « données personnelles » accessible sur le site internet de l'AMF. Vous pouvez également introduire une réclamation au sujet du traitement de vos données auprès de la CNIL."